

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juillet 2018

---

IMMIGRATION ET DROIT D'ASILE - (N° 1173)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° 128

présenté par  
M. El Guerrab

-----

### ARTICLE 19

Supprimer le c) du 1° du I de l'alinéa 1.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Par le biais de cet amendement, il s'agit de remettre en cause l'allongement du délai de retenue administrative de 16 à 24 heures. Cette mesure va à l'encontre de la liberté d'aller et venir notamment.